

Les autorisations de déplacement individuelles, portées à une durée de 3h et à une distance maximale de 20 km autour du domicile permettront la reprise d'un certain nombre d'activités individuelles de plein air ;

Les pratiques individuelles sur des aires sportives extérieures pourront également reprendre, soit à titre d'exemples les sports tels que le tennis, l'équitation, l'athlétisme et le golf. La pratique des sports collectifs en dehors de celle des mineurs reste exclue.

À partir du 15 décembre, les activités sportives pour mineurs pourront reprendre dans les installations sportives intérieures, avec respect du couvre-feu, soit une fermeture des équipements à 20h30 ;

Enfin, à partir du 20 janvier, si les indicateurs sanitaires le permettent, les sports collectifs et de contact à l'extérieur et à l'intérieur, les stades et les arénas, les salles de sport, les piscines, pourront reprendre leur activité.

Ces annonces restent à de nombreux égards insatisfaisantes. La Maire de Paris et moi-même continuons de penser que le sport, comme la culture, est non seulement indispensable au lien social et à nos vies, mais il est en outre un outil de lutte contre la sédentarité et un acteur essentiel de la santé.

Nous pensons pouvoir garantir une sécurité sanitaire dans la reprise de la pratique adulte individuelle selon le protocole renforcé, comme nous l'avons proposé à la Ministre des Sports dès vendredi soir dernier (courrier ci-joint). En réduisant les jauges d'accueil de nos équipements, en proposant aux associations et clubs dont les sports nécessitent dans leur pratique des contacts physiques directs d'adapter leurs entraînements pour maintenir une distance minimale entre les usagers, nous pensons que la reprise des activités est possible en toute sécurité.

La Ville de Paris et ses agents de la direction de la jeunesse et des sports mettent tout en œuvre pour que ces réouvertures d'équipements se fassent dès la publication des décrets les encadrants, qui sont rédigés par le gouvernement et qui sont indispensables pour offrir un cadre légal et applicable à ces annonces. Si ces décrets sont disponibles avant la fin de la semaine, nous rouvrirons les aires sportives extérieures aux pratiques individuelles et à l'ensemble des pratiques pour mineurs dès samedi. La direction de la jeunesse et des sports vous confirmera dès la publication de ces textes réglementaires la situation de nos équipements pour ce week-end.

Je tiens une nouvelle fois à remercier les agents de la Ville de Paris pour la célérité et le professionnalisme avec lequel ils organisent ces adaptations constantes du service public. En tout état de cause, il restera obligatoire de maintenir les gestes barrières en dehors des aires de pratique sportive.

Dans l'attente d'une reprise plus large du sport, la Ville de Paris met à votre disposition ainsi qu'à vos adhérents plusieurs outils afin de favoriser la pratique sportive, soit :

En proposant aux parisiennes et aux parisiens des contenus pour leur permettre de continuer à faire du sport, notamment via des [vidéos proposant des activités à faire chez soi](#) ;

En proposant aux professionnels du sport de disposer de certains espaces sportifs municipaux, sur réservation uniquement, et selon des conditions détaillées dans le document ci-joint pour leur permettre d'enregistrer avec leur propre matériel des vidéos à destination de leurs adhérents et pratiquants ;

En offrant des [sites sportifs de pratique individuelle de plein air en libre accès](#).

Karim Ziady, Conseiller délégué chargé du sport de proximité, la Direction de la jeunesse et des sports, mon cabinet et moi-même restons à votre écoute et à vos côtés pour que le sport continue à vivre à Paris. Soyez certains de notre soutien total à défendre la nécessité de permettre une pratique sportive régulière aux Parisiennes et aux Parisiens, tout en prenant les mesures nécessaires qui permettront de freiner durablement le virus SARS-CoV-2.